

Patrimony Invest S.A., Luxembourg	80477	Sofex S.A.	80470
Pattina Holding S.A., Luxembourg	80451	Sonate Holding S.A., Luxembourg	80471
PI-VI International Holding S.A., Luxembourg	80487	Spectrum S.A.H., Luxembourg	80485
Pierangeli Holding S.A., Luxembourg	80494	Stena Property Luxembourg S.A., Luxembourg	80485
PJE Hospitality, S.à r.l., Luxembourg	80462	Sylt S.A., Luxembourg	80489
Premier Cru S.A., Luxembourg	80482	Sylt S.A., Luxembourg	80496
Pylissier S.A., Luxembourg	80479	TAB, S.à r.l., Rumelange	80454
Remember-The-Future S.A., Luxembourg	80476	Taj Mahal, S.à r.l., Luxembourg	80469
Romanée Conté S.A., Luxembourg	80482	Tesscat Remorques S.A., Esch-sur-Alzette	80479
Romy & Guy, S.à r.l., Colmar-Berg	80493	Thibault Management Services S.A., Luxembourg	80483
Rubino S.A., Strassen	80472	Thibault Management Services S.A., Luxembourg	80483
Sacec S.A., Luxembourg	80462	Thibault Management Services S.A., Luxembourg	80483
Saragon S.A., Luxembourg	80474	Thibault Management Services S.A., Luxembourg	80483
Saragon S.A., Luxembourg	80474	Titex S.A., Luxembourg	80475
Saragon S.A., Luxembourg	80474	Titex S.A., Luxembourg	80475
Saragon S.A., Luxembourg	80474	TMD International Holding S.A., Luxembourg	80472
(Paul) Schaal & Fils, S.à r.l., Mersch	80473	Victoria Investment S.A.	80485
Sichel Esch S.A., Esch-sur-Alzette	80472	Victoria Management Services S.A., Luxembourg	80488
Sidux S.A., Luxembourg	80486	Victoria Management Services S.A., Luxembourg	80488
Sidux S.A., Luxembourg	80486	Victoria Management Services S.A., Luxembourg	80488
Socafam & Cie S.C.A.	80485	Victoria Management Services S.A., Luxembourg	80488
Socafam, S.à r.l., Luxembourg	80482	Vitorec Holding S.A., Luxembourg	80475
Sociedade Spa S.A. Holding, Luxembourg	80468	Wired & Wireless S.A., Luxembourg	80491
Société Luxembourgeoise de Transports Modernes (S.L.T.M.) S.A., Luxembourg	80481		

CENTRE DE FORMATION POUR CONDUCTEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, rue François Krack.
R. C. Luxembourg B 46.622.

1) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont administrateurs de la société:

- M. Fernand Zeutzius, administrateur de SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS MODERNES, en abrégé S.L.T.M., Luxembourg
- M. Patrick Liebetegger, attaché de gouvernement au Ministère des Transports, Luxembourg
- M. Hermann Lange, directeur financier auprès de GOODYEAR, Colmar-Berg (en remplacement de M. Pierre Kummer, démissionnaire)
- M. Franz Wurz, Geschäftsführer der TEST & TRAINING, GmbH, FAHRTECHNIKZENTREN UND SICHERHEITSTRAINING im ÖAMTC-Fahrtechnikzentrum, A-Terchtolesdorf
- M. Jean Hoffeld, président du Conseil d'Administration de l'AUTOMOBILE CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, Luxembourg-Cents
- M. Fernand Mayer, président de FEDERATION DES MAITRES INSTRUCTEURS DE CONDUCTEURS DE VEHICULES AUTOMOTEURS DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l., Ettelbrück
- M. John Kaysen, président du conseil d'administration de A.D.A.L. (ASSOCIATION DES DISTRIBUTEURS AUTOMOBILES LUXEMBOURGEOIS), Bertrange
- M. Ralph Weis, secrétaire administratif de FEDERATION DES GARAGISTES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l., en abrégé FEGARLUX, Luxembourg
- M. Paul Hammelmann, administrateur-délégué de la SECURITE ROUTIERE, ASSOCIATION LUXEMBOURGEOISE POUR LA PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE, A.s.b.l., Bertrange

2) La société INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de de l'assemblée générale statutaire de 2005.

3) Pour les besoins de la gestion journalière, pouvoir de signature bancaire jusqu'à concurrence de EUR 30.000,- est conféré à M. Marc Pannacci, directeur de la société, à M. John Kaysen, président du Conseil d'Administration et à M. Fernand Zeutzius, administrateur.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour CENTRE DE FORMATION POUR CONDUCTEURS S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 44, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78875/537/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2002.

LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES.

Siège social: Bâle, Aeschengraben 21.

—
ATTESTATION

Le Conseil d'administration de LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES, société suisse ayant son siège à Bâle, Aeschengraben 21, a pris lors de sa séance du 5 septembre 2002 la décision suivante:

«Le Conseil d'administration de LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES décide:

1. La succursale de LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES au Luxembourg, n° d'immatriculation R. C. Luxembourg 1933 3200 018, sera fermée et radiée du registre de commerce.

2. Il est donné pouvoir à Monsieur André Bredimus de prendre toutes les décisions et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la fermeture de la succursale.»

La décision a été prise à l'unanimité des voix des membres présents.

Bâle, le 3 octobre 2002.

R. Schäuble / T. Sieber

Le Président du Conseil d'administration / Le secrétaire du Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78543/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE.

Siège social: Bâle.

—
ATTESTATION

Le Conseil d'administration de LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE, Société suisse ayant son siège à Bâle, Aeschengraben 21, a pris lors de sa séance du 6 septembre 2002 la décision suivante:

... / ...

«Le Conseil d'administration de LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE décide:

1. La succursale de LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE au Luxembourg, numéro d'immatriculation R. C. Luxembourg 1933 3200 010, sera fermée et radiée du registre du commerce.

2. Il est donné pouvoir à Monsieur André Bredimus de prendre toutes les décisions et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la fermeture de la succursale.»

... / ...

La décision a été prise à l'unanimité des voix des membres présents.

Bâle, le 3 octobre 2002.

Dr. R. Schäuble / Dr. T. Sieber

Le Président du Conseil d'Administration / Le Secrétaire du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78544/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PATTINA HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 80.906.

—
Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung der Aktionäre vom 9. September 2002

Die Hauptversammlung erneuert für einen Zeitraum von sechs Jahren bis zur Generalversammlung von 2007 die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder.

Verwaltungsratsmitglieder:

- Rita Harnack wohnhaft in L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne

- Monique Maller, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker

- André Meder, wohnhaft in L-1670 Senningerberg, Um Charly, 5A

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von der Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., als Aufsichtskommissar.

Als Aufsichtskommissar wird neu für einen Zeitraum von sechs Jahren bis zur Generalversammlung von 2007 gewählt:

- LUXLINE HOLDING S.A., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Luxemburg, den 9. September 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78691/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BPV INTERNATIONAL EQUITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.331.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

M^e M. Gillardin

(78648/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BPV INTERNATIONAL CAPITAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.330.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

M^e M. Gillardin

(78649/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BPV INTERNATIONAL BALANCED DOLLAR FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.329.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

M^e M. Gillardin

(78650/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GESTIELLE INVESTMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.278.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 84, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

M^e M. Gillardin

(78652/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTERMOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3701 Rumelange.
R. C. Luxembourg B 11.012.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés et enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 24 octobre 2002.

INTERMOSELLE, S.à r.l.

(78661/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTERMOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3701 Rumelange.
R. C. Luxembourg B 11.012.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés et enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rumelange, le 24 octobre 2002.

INTERMOSELLE, S.à r.l.
(78662/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTERMOSELLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3701 Rumelange.
H. R. Luxemburg B 11.012.

—
Auszug aus der Niederschrift der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 26. Mai 2001

...
5) Beschlussfassung zur Umstellung des gezeichneten Kapitals der Gesellschaft auf die Euro Währung laut Vorschlag aus dem Lagebericht:

Der Verwaltungsrat schlägt vor, zum 1. Januar 2001 das gezeichnete Kapital über 450.000.000,- LUF auf die Euro Währung umzustellen. Das Kapital der Gesellschaft beträgt dann am 1. Januar 2001, nach Kapitalerhöhung durch Entnahme von 4.791,39 EUR aus den sonstigen Rücklagen, 11.160.000,- EUR.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78663/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INTERMOSELLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-3701 Rumelange.
H. R. Luxemburg B 11.012.

—
Auszug aus der Niederschrift der Verwaltungsrats vom 7. Dezember 2001

...
5) Der Verwaltungsrat erteilt Prokura an H. Michel Schmitz, Chef-comptable.

Liste der zeichnungsberechtigten Personen der Gesellschaft:

H. Jean-Paul Proth, Präsident des Verwaltungsrats,

Dr. Herbert Braun, Verwaltungsratsmitglied,

Dr. Hans-Otto Gardeik, Verwaltungsratsmitglied,

H. Stephan Kinsch, Verwaltungsratsmitglied,

H. Marcel Schrantz, Direktor

H. Peter Fritze, Produktionschef,

M. Michel Schmitz, Chef-comptable.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78664/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GEMARLUX S.A., Société Anonyme.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu par vote circulaire le 5 août 2002

1. Le Conseil prend note de la démission de M. Roland Frère avec effet au 5 août 2002 de son poste d'Administrateur.

2. Le Conseil coopte M. François Meres en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Roland Frère.

3. Le Conseil désigne GECALUX S.A., en tant que Président du Conseil d'Administration.

4. Le Conseil procède à une mise à jour des pouvoirs de signature selon le document annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Pour la Société

F. Meres / GECALUX S.A.

- / C. Dierkens

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78669/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R. C. Luxembourg B 82.940.

Constituée le 4 juillet 2001 pardevant Maître Christine Doerner.

Assemblée Générale Extraordinaire

Associés	Présent / absent représenté par		Nombre de parts
Madame Marie-Josée Hansen-Poeckes.	présente	signature	183
Madame Germaine Peockes-Dax.	présente	signature	183
Monsieur Gilbert Poeckes	présent	signature	183
Monsieur Nico Poeckes	présent	signature	110
Monsieur Bert Poeckes	absent		91
Total			750

La résolution unique suivante a été prise à l'unanimité des associés présents représentant 659 parts sur 750:

Monsieur Rémy Beaulaton est nommé gérant technique de la société. La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif, Monsieur Gilbert Poeckes.

Rumelange, le 2 octobre 2002.

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 octobre 2002, vol. 325, fol. 47, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(78666/209/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés et enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2002.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS.

(78655/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 7.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés et enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2002.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS.

(78656/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.

H. R. Luxemburg B 7.466.

Auszug aus der Niederschrift der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 26. April 2001

...

Die Gesellschafterversammlung erkennt den Austritt von Herrn Phillip Magel aus dem Verwaltungsrat an und nennt Herrn Alexander Röntgen als neues Verwaltungsratsmitglied für die Dauer eines Jahres.

Liste der Verwaltungsratsmitglieder: HH Pierre Everard, Paul Van Frachem, Joseph Kinsch, Jean-Paul Proth, Alexander Röntgen, Dr. Peter Rohde, Peter Steiner, und Gerritjan Westra.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78657/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
H. R. Luxemburg B 7.466.

Auszug aus der Niederschrift der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 26. April 2001

...

ad 4) Die Versammlung beschliesst die Währung des Kapitals in EUR zum 1. Januar 2001 umzustellen. Das Kapital beträgt dann am 1. Januar 2001 25.000.000,00 EUR und die gesetzliche Rücklage 2.500.000,00 EUR. Der Unterschiedsbetrag von 231.712,27 EUR wird aus der Sonstigen Rücklage entnommen.

Das gezeichnete Kapital ist eingeteilt in 141.600 Aktien, ohne Nennwert.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78658/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CIMENTS LUXEMBOURGEOIS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler.
H. R. Luxemburg B 7.466.

Auszug aus der Niederschrift des Verwaltungsrats vom 4. Juli 2001

...

5) Der Verwaltungsrat erteilt Prokura an H. Michel Schmitz, chef-comptable.

Liste der zeichnungsberechtigten Personen der Gesellschaft:

Kategorie A

H. Pierre Everard, président du Conseil d'Administration

Dr Peter Rohde, vice-président du Conseil d'Administration

H. Jean-Paul Proth, administrateur-directeur

H. Robert Dennewald, membre du Comité de Direction GROUPE CIMENTS LUXEMBOURGEOIS

H. Stephan Kinsch, directeur financier

H. Carlo Kirpach, directeur-adjoint

Eugène Klein, secrétaire générale

Marcel Schrantz, directeur chargé de la coordination technique

Christian Weiler, membre du Comité de Direction GROUPE CIMENTS

Zeichnungsberechtigte Personen Kategorie B

H. Peter Fritze, chef de service production

H. Louis Mares, chef de service Entretien

H. William Goffin, responsable Centre d'Excellence Achats GROUPE CIMENTS LUXEMBOURGEOIS

H. Michel Schmitz, chef-comptable

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78660/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

LA BARRAQUE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 74.107.

Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung der Aktionäre vom 23. September 2002

Die Hauptversammlung erneuert für einen Zeitraum von sechs Jahre bis zur Generalversammlung von 2007 die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder.

Verwaltungsratsmitglieder:

- Rita Harnack, wohnhaft in L-1272 Luxemburg, 68, rue de Bourgogne

- Monique Maller, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker

- André Meder, wohnhaft in L-1670 Senningerberg, Um Charly, 5A

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von der Gesellschaft LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., als Aufsichtskommissar.

Als Aufsichtskommissar wird neu für einen Zeitraum von sechs Jahre bis zur Generalversammlung von 2007 gewählt:

- LAXA HOLDING S.A., mit Sitz in L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.

Luxemburg, den 6. September 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78694/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

KATT HOSPITALITY, Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-first day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- 1) Mr Tomas Hörnstedt, hotelier, residing in Vasavägen 11, SE-582 20 Linköping; here represented by Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 1, 2002.
- 2) Mrs. Ann-Christin Hörnstedt, hotelier, residing in Vasavägen 11, SE-582 20 Linköping; here represented by Mrs. Martine Kapp, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 1, 2002.

These proxies signed *in variatur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing persons, acting in the above stated capacities have requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a family limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed parties hereby form among themselves as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing parties a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

Art. 2. Object

The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. Name

The name of the Company is KATT HOSPITALITY.

Art. 4. Duration

The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) shares with a par value of fifty euros (50.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible insofar as the Company is concerned. Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner

The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers

The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 14. Powers of the managers

The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 15. Events affecting the managers

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the managers

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company

The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 18. General meetings of partners

If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 19. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year

The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 21. Balance-sheet

Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

Art. 22. Allocation of profits

The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 23. Dissolution, liquidation

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided

All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Jos Hemmer and Mrs Martine Kapp, prenamed, acting in their capacity as duly authorised attorney in fact of the prenamed associates, by virtue of the above-mentioned proxies and declared to subscribe and pay up the issued shares in such capacity as follows:

Associates	Subscribed capital	Number of shares	Paid in capital
1) Mr. Tomas Hörnstedt, prenamed	6,250.- EUR	125	6,250.- EUR
2) Mrs. Ann-Christin Hörnstedt, prenamed	6,250.- EUR	125	6,250.- EUR

Proof of such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, through their both proxy-holders, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company.

A Manager:

Mr Tomas Hörnstedt, hotelier, residing in Vasavägen 11, SE-582 20 Linköping.

B Managers:

1) Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;

2) Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.

2.- The address of the registered office of the Company is set at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Tomas Hörnstedt, hôtelier, demeurant à Vasavägen 11, SE-582 20 Linköping; ici représenté par Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} octobre 2002.

2) Madame Ann-Christin Hörnstedt, hôtelière demeurant à Vasavägen 11, SE-582 20 Linköping; ici représentée par Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg; en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} octobre 2002.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

Art. 1. Forme

Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la « Société ») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de KATT HOSPITALITY.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et a une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés. Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants

Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant. Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Événements atteignant les gérants

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés

Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices

Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale

Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et paiement

Ensuite ont comparu Monsieur Jos Hemmer et Madame Martine Kapp, prénommés, agissant dans leur qualité de mandataires dûment autorisés des associés prénommés en vertu des procurations ci-dessus décrites et ont déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts	Libération
1) Monsieur Tomas Hörnstedt, prénommé	6.250,- EUR	125	6.250,- EUR
2) Madame Ann-Christin Hörnstedt, prénommée .	6.250,- EUR	125	6.250,- EUR

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2003.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leurs mandataires susnommés, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société.

Gérant A:

Monsieur Tomas Hörnstedt, hôtelier, demeurant à Vasavägen 11, SE-5182 20 Linköping.

Gérants B:

1) Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à 7 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;

2) Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.

2.- L'adresse du siège social est fixée à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les mêmes comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Hemmer, M. Kapp, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2002, vol. 871, fol. 85, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2002.

J.J. Wagner.

(78667/239/340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

FIRA INVESTMENTS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 26.174.

Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung der Aktionäre vom 9. September 2002

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Frau Monique Maller als Aufsichtskommissar.

Als Aufsichtskommissar wird neu für einen Zeitraum von einem Jahr bis zur Generalversammlung von 2003 gewählt:

- LAXA HOLDING S.A., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Frau Maryse Greisch als Verwaltungsratsmitglied.

Als Verwaltungsratsmitglied wird neu für einen Zeitraum von einem Jahr bis zur Generalversammlung von 2003 gewählt:

- Frau Monique Maller wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

Verwaltungsratsmitglieder:

- Rita Harnack wohnhaft in L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne

- Monique Maller, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker

- André Meder, wohnhaft in L-1670 Senningerberg, Um Charly, 5A

Aufsichtskommissar:

- LAXA HOLDING S.A., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Luxemburg, den 9. September 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78685/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

EUROPE REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
H. R. Luxembourg B 56.611.

Auszug des Protokolls der 18. Verwaltungsratssitzung vom 20. September 2002 der Gesellschaft

«

1. Der Verwaltungsrat nimmt die Mandatsniederlegung von Herrn Roland Frère mit Wirkung zum 2. August 2002 als Mitglied des Verwaltungsrates zur Kenntnis. Der Verwaltungsrat dankt Herrn Frère für sein Engagement und die gute Zusammenarbeit.

2. Der Verwaltungsrat schlägt der Hauptversammlung vor, Herrn Claude Dierkens als Nachfolger von Herrn Frère zum Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum Ablauf der nächsten Hauptversammlung zu ernennen.

»

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78673/730/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 36, rue Jean Bertels.
R. C. Luxembourg B 11.984.

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la société est transféré au 36, rue Jean Bertels à L-1230 Luxembourg avec effet au 30 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78675/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PJE HOSPITALITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-first day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Patrik J. Ekdahl, hotelier, residing in Apotekaregatan 6A, SE-582 27 Linköping;
here represented by Mrs Martine Kapp, employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on October 10, 2002.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows.

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PJE HOSPITALITY, S.à r.l.

Art. 3. Object. The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by hundred twenty-five (125) shares of a par value of hundred Euros (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed as an A Manager or a B Manager for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

Art. 15. Powers. The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

Art. 16. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company. The Company is in all circumstances bound by the joint signatures of an A Manager together with one B Manager or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such

signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 19. General meeting of partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

Art. 22. Balance-sheet Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mrs Martine Kapp, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Patrik J. Ekdahl, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the hundred twenty-five (125) shares with a par value of hundred Euros (100.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of the managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fifteen (15) of the articles of incorporation of the Company.

A Manager:

Mr Patrik J. Ekdahl, hotelier, residing in Apotekaregatan 6A, SE-582 27 Linköping.

B Managers:

1) Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;

2) Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.

2.- The address of the registered office of the Company is set at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Patrik J. Ekdahl, hôtelier, demeurant à Apotekaregatan 6A, SE-582 27 Linköping; ici représenté par Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 octobre 2002.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PJE HOSPITALITY, S.à r.l.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé comme Gérant A ou Gérant B pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 15. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 16. Événements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Madame Martine Kapp, prénommée, agissant dans sa qualité de représentante dûment autorisée de Monsieur Patrik J. Ekdahl, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte dudit comparant cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille deux cent cinquante euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quinze (15) des statuts de la Société.

Gérant A:

Monsieur Patrik J. Ekdahl, hôtelier, demeurant à Apotekaregatan 6A, SE-582 27 Linköping.

Gérants B

1) Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;

2) Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.

2.- L'adresse du siège social est fixée à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Kapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 871, fol. 85, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(78671/239/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

JMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Diekirch B 5.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Luxembourg-Eich, le 14 octobre 2002.

Pour la société

P. Decker

(78678/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GENIUS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 78.742.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signatures

(78693/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

**BLITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 60.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 91, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 17 octobre 2002 que:

1. Les comptes de la Société arrêtés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.
 2. Le résultat enregistré pour l'exercice clos au 31 décembre 2001, respectivement une perte de LUF 489.078,- a été reporté au prochain exercice.
 3. Décharge a été donnée au Gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2001.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78680/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SOCIEDADE SPA S.A. HOLDING, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 26.178.

Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung der Aktionäre vom 9 September 2002

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Herrn André Meder als Aufsichtskommissar.

Als Aufsichtskommissar wird neu für einen Zeitraum von einem Jahr bis zur Generalversammlung von 2003 gewählt:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Aufsichtskommissars werden für einen Zeitraum von sechs Jahre bis zur Generalversammlung von 2007 verlängert:

Verwaltungsratsmitglieder:

- Frau Agnes Bayer, Geschäftsführerin, Budapest, Ungarn
- Herrn Christoph Weiss, Assessor Juris, 78201 Varkaus, 20, Finnland
- Herrn Alexander Stier, Kaufmann, 30114 Plzen, Veleslavinova 17, Tschechische Republik

Aufsichtskommissar:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Luxemburg, den 9. September 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78687/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

MASTERTORUS S.A. HOLDING, Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 22.173.

Auszug aus der ausserordentlichen Versammlung der Aktionäre vom 9 September 2002

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Frau Maryse Greisch als Aufsichtskommissar.

Als Aufsichtskommissar wird neu gewählt:

- LAXA HOLDING S.A., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrats und des Prüfungskommissars enden bei der Generalversammlung welche in Jahre 2006 stattfindet.

Verwaltungsrat:

- Herr André Meder, wohnhaft in L-1670 Senningerberg, Um Charly, 5A
- Frau Monique Maller, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker
- Frau Rita Harnack, wohnhaft in L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne

Prüfungskommissar:

- LAXA HOLDING S.A., mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Luxemburg, den 9. September 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78692/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.124.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration en date du 23 juillet 2002, Nitza Rouso Shtauber, directrice LEUMI INTERNATIONAL PRIVATE BANKING, a été cooptée en qualité d'administrateur, avec effet au 15 juillet 2002, en remplacement de Monsieur Uri Galili, administrateur démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Cette cooptation fait l'objet de l'approbation de la CSSF et fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

Madame Nitza Rouso Shtauber aura une signature conjointe.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78684/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.124.

Démission de Monsieur Meir Grosz de sa fonction d'administrateur avec effet au 2 décembre 2001.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2001, personne n'est coopté en qualité d'administrateur en son remplacement.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78686/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.124.

Démission de Dr Ehud Shapira de sa fonction d'administrateur avec effet au 2 décembre 2001.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration en date du 2 décembre 2001, Monsieur Zvi Itskovitch, Member of Management, First Executive Vice President et Head du GLOBAL PRIVATE BANKING DIVISION, a été coopté en qualité d'administrateur, avec effet au 2 décembre 2002, en remplacement de Dr Ehud Shapira, administrateur démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Cette cooptation a fait l'objet de l'approbation de la CSSF et fera l'objet d'une ratification lors d'une prochaine assemblée générale des actionnaires.

Monsieur Zvi Itskovitch a une signature conjointe.

BANK LEUMI (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78688/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TAJ MAHAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.739.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(78702/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

EURO MARINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 79.977.

Assemblée Générale Extraordinaire du 9 septembre 2002

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Monique Maller de son poste de commissaire aux comptes et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale nomme au poste de commissaire aux comptes la LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Maryse Greisch de son poste d'administrateur et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale nomme au poste d'administrateur Madame Monique Maller demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés d'une année jusqu'à 2003.

Composition du conseil d'administration:

- Monsieur André Meder, conseil fiscal, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly
- Madame Rita Harnack, conseil fiscal, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne
- Madame Monique Maller, conseil fiscal, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker

Commissaire aux comptes:

- LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Aux fins de réquisition

Pour la EURO MARINA HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78689/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

MT MULTIPRODUCTS TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 78.272.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat.

M. Domenico De Acetis, employé privé, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de Mme Laurence Braun, Administrateur démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

LUXFIDUCIA

Signatures

(78690/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SOFEX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.504.

Résiliation de domiciliation

Le contrat de domiciliation conclu en date du 29 décembre 2000 entre la société anonyme SOFEX S.A. et la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l., a été dénoncé par chacune des parties avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78698/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

KOMED HOME CARE S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-rue.
H. R. Luxemburg B 62.470.

—
Auszug der ausserordentlichen Versammlung vom 14. Mai 2002

1. Herr Alfred Fendel wohnhaft in D-54294 Trier, Im Biest, 53 wird zum Administrateur-Délégué im Bereich «Orthopädiemechanikermeister» ernannt.

Die Gesellschaft ist im Bereich «Orthopädiemechanik» durch die alleinige Unterschrift von Herrn Fendel Alfred verpflichtet.

2. Herr Hermann Konrad, wohnhaft in D-54329 Konz, Reinigungstrasse, bleibt Administrateur-Délégué im Bereich «Handel mit Krankenpflegeprodukte» und kann durch seine alleinige Unterschrift die Gesellschaft im Bereich «Handel mit Krankenpflegeprodukte» rechtgültig vertreten.

Verwaltungsrat:

- Herr Hermann Konrad, Administrateur-Délégué, wohnhaft in D-54329 Konz, Reinigungstrasse
- Herr Alfred Fendel, Administrateur-Délégué, wohnhaft in D-54294 Trier, Im Biest, 53
- Frau Nicola Clark-Konrad, wohnhaft in D-54441 Kanzem, im Kordell, 7
- Frau Monique Maller, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

Die Gesellschaft ist im Bereich «Orthopädiemechanik» durch die alleinige Unterschrift von Herrn Fendel Alfred verpflichtet.

Die Gesellschaft ist im Bereich «Handel mit Krankenpflegeprodukte» durch die alleinige Unterschrift von Herrn Konrad Herrmann verpflichtet.

Zwecks Veröffentlichungen und Änderungen im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, den 14. Mai 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78695/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SONATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 69.208.

—
Assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2002

L'assemblée générale accepte la démission de la société LUX-FIDUCIAIRE, S.à r.l. de son poste de commissaire aux comptes et lui donne entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

En remplacement, l'assemblée générale nomme au poste de commissaire aux comptes la société LAXA HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

Conseil d'administration

- Monsieur André Meder, conseil fiscal, demeurant à L-1670 Senningerberg, 5A, Um Charly.
- Madame Rita Harnack, conseil fiscal, demeurant à L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.
- Madame Monique Maller, conseil fiscal, demeurant à L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

Commissaire aux comptes

- LAXA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste. Zithe.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés d'une année et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire en 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la SONATE HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78696/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CFT TRUST S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.258.

—
Le bilan de liquidation au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78705/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TMD INTERNATIONAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxembourg B 36.360.

Auszug aus der Ausserordentlichen Versammlung der Aktionäre vom 9. September 2002

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Frau Monique Maller als Aufsichtskommissar.

Als Aufsichtskommissar wird neu für einen Zeitraum von einem Jahr bis zur Generalversammlung von 2003 gewählt:

- LAXA HOLDING S.A. mit Sitz in L-2763 Luxembourg 12, rue Ste Zithe.

Die Hauptversammlung nimmt Kenntnis vom Rücktritt von Frau Maryse Greisch als Verwaltungsratsmitglied.

Als Verwaltungsratsmitglied wird neu für einen Zeitraum von einem Jahr bis zur Generalversammlung von 2003 gewählt:

- Frau Monique Maller, wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker.

Verwaltungsratsmitglieder

- Rita Harnack wohnhaft in L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne

- Monique Maller wohnhaft in L-6795 Grevenmacher, 26, rue de Wecker

- André Meder wohnhaft in L-1670 Senningerberg, Um Charly, 5A

Aufsichtskommissar

- LAXA HOLDING S.A., mit Sitz in L-2763 Luxembourg 12, rue Ste. Zithe.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 9. September 2002.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78697/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SICHEL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 13.429.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires**tenue à Esch-sur-Alzette le 8 mai 2002*

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler ces mandats pour une durée d'une année.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2003.

Conseil d'administration

- Marc Schwertzer, demeurant à L-4980 Reckange-Mess, route des Trois Cantons, 171.

- Michèle Lamberty, demeurant à L-4980 Reckange-Mess, route des Trois Cantons, 171.

- Gaston Schwertzer, demeurant à L-Medingen.

Commissaire aux comptes

- Jean-Yves Colson, demeurant à B-Messancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. Schwertzer / M. Lamberty / M. Schwertzer.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 88, case 10.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78699/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

RUBINO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 208, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.202.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(78700/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

MIGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.162.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 79, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(78701/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PAUL SCHAAL & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mersch.

R. C. Luxembourg B 23.694.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(78703/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ALMETAL HOLDING SUCCURSALE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.923.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(78704/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GAZ SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 66.186.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 25 octobre 2002, vol. 139, fol. 38, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice (4.863.284,- LUF) et les résultats reportés (148.740,- LUF) comme suit:

- Dotation à la réserve légale	243.164,- LUF
- Report à nouveau	4.768.860,- LUF

Composition du conseil d'administration

1. Monsieur Abram De Haan, président-directeur général
2. Monsieur Daniel Feyder, directeur
3. Monsieur Marc Schmitz, comptable

Commissaire aux comptes

Monsieur Maurits De Haan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(78718/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SARAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.418.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78706/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SARAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.418.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78707/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SARAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.418.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78708/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SARAGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.418.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78709/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

KARP-KNEIP PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 63.996.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue au siège social en date du 9 janvier 2001*

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 607.289,56 (six cent sept mille deux cent quatre-vingt neuf virgule cinquante six euros) représenté par 24.498 (vingt quatre mille quatre cent quatre-vingt dix huit) actions sans indication de valeur nominale libérées à 100%.»

Pour extrait sincère et conforme

KARP-KNEIP PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 11.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78734/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VITOREC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.094.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 575, fol. 74, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Signature.

(78710/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CORTINA SHELTER S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.229.

Le siège social au 3, rue Guillaume Kroll à Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juin 2002.

C.F.T. TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78711/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PARADEISON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 62.946.

Le siège social au 3, rue Guillaume Kroll à Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2002.

C.F.T. TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78712/768/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 23.278.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

(78713/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TITEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 23.278.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal
de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue
à Luxembourg en date du 4 juin 2002 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal qu'il a été mis un terme au mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Frank McCarroll.

La société MARBLEDEAL LTD., ayant son siège social au 120 East Road, GB-London N1 6AA, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour TITEX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78714/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INSTITUT ROSENFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 20, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 68.501.

—
Le bilan établi au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour INSTITUT ROSENFELD, S.à r.l.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(78715/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ANN RENT A CAR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 71.173.

—
Le bilan établi au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 92, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour ANN RENT A CAR (LUXEMBOURG) S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(78716/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

JANISINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 77.132.

—
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
tenue à Luxembourg en date du 2 août 2002*

Présents:

- Monsieur Romain Kettel.
- Monsieur André Pippig.
- Mademoiselle Isabelle Konsbrueck.

Ordre du jour:

Nomination d'un administrateur-délégué.

Délibérations et résolutions

Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité des voix:

- que Monsieur Romain Kettel, comptable, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, soit nommé comme administrateur-délégué et ce, avec effet immédiat.

Le nouveau conseil d'administration se compose donc dorénavant de trois membres qui sont Monsieur Romain Kettel, administrateur-délégué, Monsieur André Pippig, administrateur et Mademoiselle Isabelle Konsbrueck, administrateur.

La séance est levée.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78719/728/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

REMEMBER-THE-FUTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(78775/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GRENAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 61.448.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 octobre 2002

Se sont réunis les actionnaires de la société GRENAT S.A. en assemblée générale en date du 2 octobre 2002 et ont pris les résolutions suivantes:

Les actionnaires acceptent la démission de Mademoiselle Isabelle Konsbrueck, demeurant à L-6450 Echternach, 78, route de Luxembourg, en tant qu'administrateur et lui donnent pleine décharge pour l'exercice de sa fonction.

Le conseil d'administration se compose dorénavant donc de trois membres, Monsieur Olivier Koegel, administrateur-délégué, Monsieur Romain Kettel, administrateur-délégué et Monsieur André Pippig, administrateur.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78720/728/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PATRIMONY INTERVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 21, rue Bernard Haal.
R. C. Luxembourg B 51.689.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2002

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2002, le siège social se trouve dorénavant à L-1711 Luxembourg, 21, rue Bernard Haal et ce, à partir de ce jour.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78721/728/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BIOPHARMEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 21, rue Bernard Haal.
R. C. Luxembourg B 59.280.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2002

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2002, le siège social se trouve dorénavant à L-1711 Luxembourg, 21, rue Bernard Haal et ce, à partir de ce jour.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78722/728/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INVERPLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 24.290.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour la société INVERPLAN HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(78724/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

NASHIRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.127.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 23 août 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 565 du 6 novembre 1995.

Statuts modifiés par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 4 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil n° 367 du 9 juillet 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 7 octobre 2002 que les mandats suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Conseil d'administration

- a) Maître André Ardoin, conseiller, demeurant à CH-Genève.
- b) Madame Rose-Marie Cramaro, sans profession, demeurant à CH-Kilchberg.
- c) Madame Isabelle Cederroth, secrétaire, demeurant à CH-Genève.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78723/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE CHARLEMAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 37.548.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE CHARLEMAGNE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(78725/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE CHARLEMAGNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 37.548.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 28 du 27 janvier 1992.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 1148 du 12 décembre 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 20 septembre 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction ont été reconduits pour une durée de six ans:

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Mamer, président et administrateur-délégué;
- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, administrateur;
- Monsieur Didier Kirsch, expert comptable, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 23 septembre 2002.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE CHARLEMAGNE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78730/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PYLISSIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 50.151.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour la société PYLISSIER S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(78726/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

MIXINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 47.811.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour la société MIXINVEST S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(78727/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

COPAGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 35.687.

Constituée suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 205 du 7 mai 1991.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 6 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 885 du 24 novembre 1999.

—
° Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2002 que:

Sont nommés administrateurs à l'unanimité des voix pour une période de six ans:

- Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à L-Bereldange;
- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville;
- Monsieur Philippe Steiger, conseiller économique et d'entreprises, demeurant à CH-Bale.

° REVILUX S.A. est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Pour la société COPAGEST S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78729/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

TESSCAT REMORQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 33.886.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2002, vol. 325, fol. 54, case 9/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Signature.

(78776/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BRABANT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 9.974.

Constituée sous la dénomination de METHANIERE S.A. par acte de Maître Lucien Schuman, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 février 1972, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 89 du 21 juin 1972.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 20 mars 2001, acte publié au Mémorial, Recueil C n° 1118 en date du 6 décembre 2001.

° Il résulte d'une lettre adressée à la société BRABANT S.A. en date du 1^{er} mars 2002 que Monsieur Jacky Jean Tarnat a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

° Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société BRABANT S.A., qui s'est tenue en date du 8 octobre 2002 à 11.00 heures, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Nomination de Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville en tant que troisième administrateur de la société. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur sortant, Monsieur Jacky Jean Tarnat pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission;

- Nomination de Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer en tant qu'administrateur-délégué de la société.

° Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 octobre 2002 à 15.00 heures, que Monsieur Claude Faber, demeurant à L-Mamer, est nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 56, case 1.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78728/622/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R. C. Luxembourg B 25.351.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue au siège social en date du 8 janvier 2001*

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 200 (deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2.500,- libérées à 100%.»

Pour extrait sincère et conforme

C. KARP-KNEIP CONSTRUCTIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 11.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78731/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

R. C. Luxembourg B 25.352.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue au siège social en date du 8 janvier 2001*

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) représenté par 50 (cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) libérées à 100%.»

Pour extrait sincère et conforme

C. KARP-KNEIP MATERIAUX S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 11.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78732/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

KARP-KNEIP LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 63.995.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue au siège social en date du 8 janvier 2001*

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- libérées à 100%.»

Pour extrait sincère et conforme

KARP-KNEIP LOGISTICS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 11.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78733/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS MODERNES (S.L.T.M.), Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 34.379.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale
tenue au siège social en date du 9 janvier 2001*

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 247.893,52 (deux cent quarante sept mille huit cent quatre-vingt treize virgule cinquante deux euros) représenté par 1.000 (mille) actions sans indication de valeur nominale libérées à 100%.»

Pour extrait sincère et conforme

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TRANSPORTS MODERNES (S.L.T.M.) S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 552, fol. 99, case 11.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78735/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.669.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(78740/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.669.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour MIDMAC HOLDING CORPORATION S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(78741/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

KOPECHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 29.707.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège social en date du 8 janvier 2001

Le capital social a été converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 124.000,- (cent vingt quatre mille euros) représenté par 400 (quatre cents) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix euros) libérées à 100%.»

Pour extrait sincère et conforme

KOPECHT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 552, fol. 99, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78736/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SOCAFAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 66.099.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises par la résolution des associés du 18 septembre 2002

Sont renommés gérants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée des associés statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Jean-Louis Gregori, chef d'entreprises et directeur de sociétés, demeurant à Saint-Jory (France); Gérant de catégorie A;

- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; Gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(78737/833/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PREMIER CRU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.966.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(78745/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ROMANEE CONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.059.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(78746/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

MAYRIWA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.257.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 575, fol. 44, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Madame Michelle Delfosse, administrateur; ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, administrateur; employée privée, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

- Monsieur Henri Grisius, administrateur-président; licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Aloyse Scherer, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(78738/833/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.852.

Leo de Waal hereby accepts the appointment as director of THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A.
Luxembourg, 17th October 2002.

L. De Waal.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78748/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.852.

Audrey Saunders resigns as Director of the company as of the date of this letter.
Audrey Saunders confirms having no claims against the Company in respect of fees nor in respect of compensation for loss of office.

1st October, 2002.

A. Saunders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78749/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.852.

Stephen Hutchings resigns as Director of the company as of the date of his letter.
He confirms having no claims against the Company in respect of fees nor in respect of compensation for loss of office.
16 October, 2002.

S. Hutchings.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78750/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.852.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders
in the company limited by shares having its corporate seat in Luxembourg,
and its place of business at 66 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
(the «Company»), held on the 17th October 2002 at 15.00,
at the offices of the Company*

Attendance List

Shareholder	Signature	Number of shares	Number of votes
EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	Signatures	63	63
VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. . .	Signatures	62	62

The Meeting appoints Christian Tailleux to be Chairman of the Meeting and Deborah Buffone to be Scrutineer.

The Chairman requests Audrey Dumont to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

1. to accept the resignation of Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart as Directors of the Company, effective as per 17th October, 2002.
2. to discharge and release Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart from liability for their management of the Company over the past financial years.
3. to indemnify and hold harmless Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart against any and all claims regarding the manner in which Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.
4. to appoint Leo de Waal as additional Director of the company, effective as per 17th October 2002.
5. to remove Eimear Crowley and Nicola Wallace as authorised signatories of the Company.
6. to appoint Sandrine Hingray, Audrey Dumont and Deborah Buffone as new authorised signatories of the company effective as per 17th October 2002.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to accept the resignation of Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart as Directors of the Company, effective as per 17th October 2002.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to discharge and release Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart from liability for their management of the Company over the past financial years.

Third resolution

The general meeting resolves unanimously to indemnify and hold harmless Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart against any and all claims regarding the manner in which Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

Fourth resolution

The general meeting resolves unanimously to appoint Leo de Waal as additional Director of the company, effective as per 17th October 2002.

Fifth resolution

The general meeting resolves unanimously to remove Eimear Crowley and Nicola Wallace as authorised signatories of the Company.

Sixth resolution

The general meeting resolves unanimously to appoint Sandrine Hingray, Audrey Dumont and Deborah Buffone as new authorised signatories of the company effective as per 17th October 2002.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

C. Tailleux / D. Buffone / A. Dumont
Chairman / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78751/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SOCAFAM & CIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 66.100.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 78, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2002

Sont nommés membres du conseil de surveillance, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

- Monsieur Xavier Gregori, responsable commercial, demeurant à Saint Jory (France).
- Monsieur Aymeri Gregori, chef de chantiers, demeurant à Saint Jory (France).
- Monsieur Serge Escarboutel, comptable, demeurant à Le Faget (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(78739/833/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 58.586.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of May 4th, 2001

- The resignation of Mr Rolf Draak, Director, NL-Amstelveen, Mr Henk Koster, Director, Monaco, and Mr Frits Röttger, Director, NL-Rotterdam, is accepted.

- Mr Pieter Ligt, Managing Director, Winterkade 2, NL-2353 MV Leiderdorp, Netherlands, Mr John Helgesson, Managing Director, Laglandsgatan 15, 216 11 Malmo, Sweden, and Mr Steeve Clarkson, Finance Manager, Tigrisstraat 4, NL-1827 KG Alkmaar, Netherlands, are appointed as new Directors in their replacement. Their mandate will lapse at the Statutory General Meeting of 2002.

Luxembourg, May 4th, 2001.

For true copy

Pour STENA PROPERTY LUXEMBOURG S.A.

SGG (SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.)

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78742/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SPECTRUM S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 12.279.

En sa qualité de Domiciliataire, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de dénoncer le siège social de la société SPECTRUM S.A. avec effet au 18 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78743/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VICTORIA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.680.

Le domicile de la société VICTORIA INVESTMENT S.A., établi au 7, rue Federspiel est dénoncé avec effet immédiat ainsi que le mandat de commissaire aux comptes.

ARISTOTE, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 575, fol. 63, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78803/713/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.248.

En sa qualité de Domiciliataire, SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. a décidé de dénoncer le siège social de la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE MATERIAUX S.A. avec effet au 5 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 17 octobre 2002.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78744/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ALTENRHEIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.337.

Le bilan de la société et l'affectation du résultat au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 89, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(78747/805/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SIDUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.369.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(78758/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SIDUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.369.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 3 octobre 2002*

Résolutions:

L'assemblée ratifie les cooptations de Madame Solange Velter et de Monsieur Ferdinando Cavalli, décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 1^{er} et du 2 juillet 2002.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

Madame Solange Velter, employée privée, demeurant à Luxembourg, président;

Monsieur Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Monsieur Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Monsieur Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Commissaire aux comptes

- MAZARD & GUERARD S.A., 5 rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 91, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78760/024/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

GIESSE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.580.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de lires italiennes en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro=1.936,27 ITL.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à trois cent trente cinq mille six cent quatre vingt seize euros et quatre vingt dix-huit cents (335.696,98 EUR) et le capital autorisé est fixé à trois cent trente cinq mille six cent quatre vingt seize euros et quatre vingt dix-huit cents (335.696,98 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à trois cent trente cinq mille six cent quatre vingt seize euros et quatre vingt dix-huit cents (335.696,98 EUR) représenté par soixante cinq mille (65.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à trois cent trente cinq mille six cent quatre vingt seize euros et quatre vingt dix-huit cents (335.696,98 EUR) représenté par soixante cinq mille (65.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78756/024/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PI-VI INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 58.606.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit de la société a été converti de lires italiennes en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change de 1,- EUR=1.936,27 ITL.

Conformément à l'article 1 (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital souscrit a été augmenté à un million quarante mille euros (1.040.000,- EUR) par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de sept mille quatre vingt six euros vingt cents (7.086,20 EUR).

La valeur nominale des actions a été convertie de ITL en Euro et se trouve fixée à cinquante deux euros (52,- EUR).

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à un million quarante mille euros (1.040.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions chacune d'une valeur nominale de cinquante deux euros (52,- EUR), entièrement libérées.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78762/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.765.

Stephen Hutchings resigns as Director of the company as of the date of this letter.
He confirms having no claims against the Company in respect of fees nor in respect of compensation for loss of office.
16 October 2002.

S. Hutchings.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78752/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.765.

Audrey Saunders resigns as Director of the Company as of the date of this letter.
Audrey Saunders confirms having no claims against the Company in respect of fees nor in respect of compensation for loss of office.
1st October, 2002.

A. Saunders.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78753/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.765.

Leo de Waal hereby accepts the appointment as director of VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A.
Luxembourg, 17th October 2002.

L. de Waal.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78754/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 47.765.

*Minutes of the Extraordinary General Meeting of the Shareholders
in the company limited by shares having its corporate seat in Luxembourg,
and its place of business at 66 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg
(the «Company»), held on the 17th October 2002 at 14.00,
at the offices of the Company.*

Attendance List

Shareholder	Signature	Number of shares	Number of votes
EQUITY TRUST (LUXEMBOURG) S.A.	Signatures	63	63
THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A.. . .	Signatures	62	62

The Meeting appoints Christian Tailleux to be Chairman of the Meeting and Deborah Buffone to be Scrutineer.

The Chairman requests Audrey Dumont to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

1. to accept the resignation of Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart as Directors of the Company, effective as per 17th October, 2002.

2. to discharge and release Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart from liability for their management of the Company over the past financial years.

3. to indemnify and hold harmless Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart against any and all claims regarding the manner in which Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

4. to appoint Leo de Waal as additional Director of the company, effective as per 17th October 2002.

5. to remove Eimear Crowley and Nicola Wallace as authorised signatories of the Company.

6. to appoint Sandrine Hingray, Audrey Dumont and Deborah Buffone as new authorised signatories of the company effective as per 17th October 2002.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to accept the resignation of Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart as Directors of the Company, effective as per 17th October 2002.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to discharge and release Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart from liability for their management of the Company over the past financial years.

Third resolution

The general meeting resolves unanimously to indemnify and hold harmless Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart against any and all claims regarding the manner in which Stephen Hutchings, Audrey Saunders and Jean-Jacques Druart conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

Fourth resolution

The general meeting resolves unanimously to appoint Leo de Waal as additional Director of the company, effective as per 17th October 2002.

Fifth resolution

The general meeting resolves unanimously to remove Eimear Crowley and Nicola Wallace as authorised signatories of the Company.

Sixth resolution

The general meeting resolves unanimously to appoint Sandrine Hingray, Audrey Dumont and Deborah Buffone as new authorised signatories of the company effective as per 17th October 2002.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

C. Tailleur / D. Buffone / A. Dumont

Chairman / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78755/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SYLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 62.859.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que le capital souscrit de la société a été converti de lires italiennes en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change de 1,- EUR=1.936,27 ITL.

Conformément à l'article 1 (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital souscrit a été augmenté à cent quatre mille euros (104.000,- EUR) par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de sept cent huit euros et soixante deux cents (708,62 EUR).

La valeur nominale des actions a été convertie de ITL en Euro et se trouve fixée à cinquante deux euros (52,- EUR).

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«Le capital souscrit est fixé à cent quatre mille euros (104.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cinquante deux euros (52,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78763/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ELIOPOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.356.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(78757/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ELIOPOLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.356.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 7 octobre 2002*

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002 comme suit:

Conseil d'administration:

Monsieur Alberto Garibotto, réviseur d'entreprises, demeurant à Chiavari (Italie), président;
Monsieur Georges Chamagne, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

KPMG AUDIT, 31 Allée Schaeffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2002, vol. 575, fol. 91, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78759/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

CERGRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 49.427.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2002 que le capital souscrit de la société a été converti de liras italiennes en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change de 1,- EUR=1.936,27 ITL.

Conformément à l'article 1 (1) alinéa 2 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euro, le capital souscrit a été augmenté à cent soixante et onze mille six cents euros (171.600,- EUR) par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de mille cent soixante neuf euros vingt deux cents (1.169,22 EUR).

La valeur nominale des actions a été convertie de ITL en Euro et se trouve fixée à cinq euros vingt cents (5,20 EUR).

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 3 des statuts a été modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cent soixante et onze mille six cents euros (171.600,- EUR) représenté par trente trois mille (33.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros vingt cents (5,20 EUR) chacune.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78766/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

DI VICENZO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.787.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de lires italiennes en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro=1.936,27 ITL.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à sept cent vingt trois mille trente neuf euros soixante six cents (EUR 723.039,66) et le capital autorisé est fixé à dix millions trois cent vingt neuf mille cent trente sept euros quatre vingt dix huit cents (10.329.137,98 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à sept cent vingt trois mille trente neuf euros soixante six cents (EUR 723.039,66) représenté par cent quarante mille (140.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à dix millions trois cent vingt neuf mille cent trente sept euros quatre vingt dix huit cents (10.329.137,98 EUR) représenté par deux millions (2.000.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78761/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

WIRED & WIRELESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 61.013.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8 août 2002

Résolution:

L'assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2001, AACO, S.à r.l., 43 Parc Lésigny, L-5753 Frisange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78770/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ELIEVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 71, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 76.044.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Décharge complète a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

LUXFIDUCIA

Signatures

(78785/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

IPEF III HOLDINGS N° 1 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 72.196.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de francs luxembourgeois en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change de 1,- EUR=40,3399 LUF.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à 30.986,69 EUR et le capital autorisé est fixé à 2.850.775,53 EUR. La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et deuxième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

English version:

«The authorised capital of the Corporation is set at 2,850,775.53 EUR comprising 115,000 authorised shares with no par value.»

«The subscribed capital of the Corporation is set at 30,986.69 EUR divided into 1,250 shares with no par value.»

French version:

«Le capital autorisé de la société est fixé à EUR 2.850.775,53 (deux millions huit cent cinquante mille sept cent soixante quinze euros cinquante trois cents), représenté par 115.000 (cent quinze mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la société est fixé à 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre vingt six euros soixante neuf cents) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78764/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

INCOMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.140.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(78773/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BUREAU D'INGENIERIE A.M.P. (ANALYSE-MAITRISE-PROGRES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 82.762.

—
L'an deux mille deux, le deux octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUREAU D'INGENIERIE A.M.P. (ANALYSE-MAITRISE-PROGRES) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous forme de S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 317 du 29 juin 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 janvier 2002, numéro 5.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Gaby Weber-Kettel, employée privée, demeurant à Mersch.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Serge Paquay, ingénieur, demeurant à F-55600 Montmédy, 2, rue du Général De Gaulle.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification du deuxième alinéa de l'article six des statuts.

2.- Changement de l'année sociale et modification de l'article treize des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Deuxième alinéa.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale et de modifier en conséquence l'article treize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 13. L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Le premier exercice s'est terminé le 30 juin 2002.

L'exercice social en cours se terminera le 30 juin 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, G. Weber-Kettel, S. Paquay, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 octobre 2002, vol. 422, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 octobre 2002.

H. Hellinckx.

(78777/242/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

BUREAU D'INGENIERIE A.M.P. (ANALYSE-MAITRISE-PROGRES) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 octobre 2002.

H. Hellinckx

Notaire

(78778/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

ROMY & GUY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.

R. C. Luxembourg B 25.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2002, vol. 575, fol. 54, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2002.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(78774/549/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

PIERANGELI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.590.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2002 que le capital souscrit et le capital autorisé de la société ont été convertis de lires italiennes en euro avec effet au 1^{er} janvier 2002 et par application du taux de change officiel d'un euro=1.936,27 ITL.

En conséquence de cette décision, le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent soixante huit mille cent deux euros et cinquante neuf cents (568.102,59 EUR) et le capital autorisé est fixé à cinq cent soixante huit mille cent deux euros et cinquante neuf cents (568.102,59 EUR). La valeur nominale des actions est supprimée.

En conséquence, les alinéas premier et troisième de l'article 5 des statuts ont été modifiés comme suit:

«**Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante huit mille cent deux euros et cinquante neuf cents (568.102,59 EUR) représenté par cent dix mille (110.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

«**Alinéa 3.** Le capital autorisé est fixé à cinq cent soixante huit mille cent deux euros et cinquante neuf cents (568.102,59 EUR) représenté par cent dix mille (110.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78765/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

**OPTOS S.A., Société Anonyme,
(anc. Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 23.658.

L'an deux mille deux, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OPTOS S.A., ayant son siège social à L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean, R.C. Luxembourg, section B numéro 23.658, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 44 du 20 février 1986.

L'assemblée est présidée par Jos Junker, conseiller Fiscal, demeurant à Bettembourg.

Le président désigne comme secrétaire Carine Evrard, licencié en lettres modernes, demeurant à Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les trois cents (300) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.

2. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle a également pour objet l'acquisition d'immeubles pour location situés au Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement, la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent».

3. Suppression de la valeur nominale des actions existantes.

4. Augmentation du capital social de la société établi à EUR 37.184,03 (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents), suite à la conversion légale intervenue au 1^{er} janvier 2002, à concurrence d'un montant de EUR 315,97 (trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents), par un versement en numéraire, sans émission de nouvelles actions mais par augmentation du pair comptable, chaque actionnaire souscrivant proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient.

5. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.

6. Modification subséquente des statuts, suite aux résolutions prises sub. 3 à 5.

7. Transfert du siège social de L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

8. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts:

«Le siège social est établi à Luxembourg-Ville»

9. Démissions de Messieurs Jean Junker, Jos Junker et Paul Junker de leurs fonctions d'administrateurs et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat.

10. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

* Monsieur Victor Hoogstoel, gérant de société, demeurant à B-2930 Brasschat, Oudebaan, 135,

* Monsieur Alexis Cerceni, gérant de société, demeurant à B-2640 Mortsels, Edmond Thieffrylaan, 52,

* SALVALEX BVBA, ayant son siège social à B-2100 Deurne, Drakenhoflaan, 54

en remplacement de Messieurs Jean Junker, Jos Junker et Paul Junker, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

11. Démission de Madame Annette Michels de ses fonctions de commissaire aux comptes et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat.

12. Nomination de AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, comme nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes et d'augmenter le capital social de la société établi à EUR 37.184,03 (trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre euros et trois cents), suite à la conversion légale intervenue au 1^{er} janvier 2002, à concurrence d'un montant de EUR 315,97 (trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents), pour le porter à EUR 37.500, par un versement en numéraire, sans émission de nouvelles actions mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les actionnaires actuels en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les actionnaires actuels, dûment représentés, en vertu des procurations dont mention ci-avant; ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent, par paiement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 315,97.- (trois cent quinze euros et quatre-vingt-dix-sept cents), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 125,- (cent-vingt-cinq euros) chacune.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à EUR 37.500 (trente-sept mille cinq cents euros), représenté par 300 (trois cents) actions de EUR 125.- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean à L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Messieurs Jean Junker, Jos Junker et Paul Junker de leurs fonctions d'administrateurs et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat à compter de ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs, savoir:

- * Monsieur Victor Hoogstoel, gérant de société, demeurant à B-2930 Brasschat, Oudebaan, 135,
- * Monsieur Alexis Cerceni, gérant de société, demeurant à B-2640 Mortsel, Edmond Thieffrylaan 52,
- * SALVALEX BVBA, ayant son siège social à B-2100 Deurne, Drakenhoflaan, 54, en remplacement de Messieurs Jean Junker, Jos Junker et Paul Junker, démissionnaires.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

Neuvième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Madame Annette Michels de ses fonctions de commissaire aux comptes et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat à compter de ce jour.

Dixième résolution

L'assemblée décide de nommer AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2002.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Junker, C. Evrard, A.Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2002, vol. 50, fol. 50, case 50. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2002.

J. Elvinger.

(78781/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.

SYLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.859.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 17 octobre 2002*

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Piergiorgio Fedon, industriel, demeurant à I-Domegge di Cadore, administrateur;

Monsieur Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Monsieur Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2002, vol. 575, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78771/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2002.